

Thaïlande

ARTICLE 7 : MAINLEVÉE ET DÉDOUANEMENT DES MARCHANDISES

L'Étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises (TRS) est devenue l'un des outils les plus importants pour mesurer la capacité des procédures de mainlevée des marchandises, en particulier sur le plan des formalités douanières. Les Directives de l'OMD constituent un outil fondamental pour déterminer comment planifier et mener cette Étude.

La douane de Thaïlande a inclus la TRS dans le Plan d'action quinquennal en tant qu'indicateur de la performance douanière en matière de facilitation des échanges. De plus, les autres organismes, tels que l'Office du développement économique et social national, demandent régulièrement à la douane de Thaïlande de réaliser la TRS au port de Laem Chabang, afin de pouvoir utiliser les résultats de l'Étude avec les autres indicateurs du développement national en matière de logistique.